

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire constitue, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, la première phase du cycle budgétaire annuel des EPCI et communes de plus de 3 500 habitants.

Au-delà du caractère formel de l'exercice qui se traduit par la nécessité d'une délibération, il permet au Conseil municipal de prendre en compte l'environnement national, institutionnel et financier ainsi que l'environnement local.

Cette mise en perspective permet de mieux mesurer la situation budgétaire de la Ville et de préciser les priorités qui seront traduites dans le Budget Primitif.

I – LE CONTEXTE GENERAL

1. Croissance en zone Euro

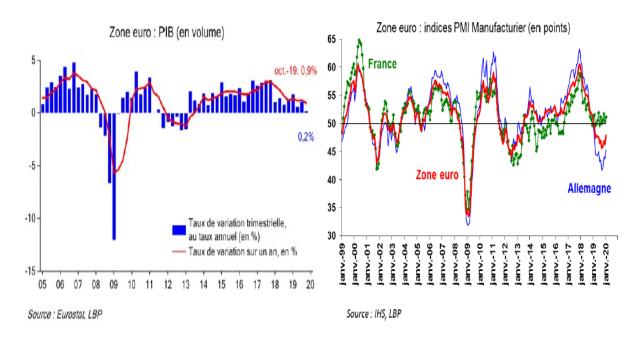
Tassement de la croissance fin 2019

D'après les estimations nationales, outre la contre performance française en partie due aux grèves, l'Allemagne a enregistré une stagnation du PIB au 4ème trimestre et l'Italie a vu son PIB se contracter en fin d'année (-1,3 % au taux annuel), conduisant à une quasi-stagnation du PIB en moyenne annuelle (+0,2 %).

Le point positif est que le marché du travail s'est encore bien tenu malgré la faiblesse de la croissance.

Les enquêtes de conjoncture avaient montré des signes de stabilisation de l'activité au cours des tout derniers mois, laissant espérer une petite accélération de la croissance. Mais l'épidémie de coronavirus va probablement peser, au moins à court terme.

Outre un tassement de l'économie chinoise, l'évolution sur les marchés des changes ces dernières semaines montrait que plusieurs pays, exportateurs de matières premières notamment, allaient souffrir du ralentissement chinois.



En France, l'évolution de l'économie a déçu fin 2019. Au 4ème trimestre, le PIB en volume a baissé de 0,3 % au taux annuel après une hausse de 1 % le trimestre précédent. En moyenne sur l'année, la croissance a ralenti en 2019 : +1,2 % après +1,7 % en 2018. Elle avait atteint +2,4 % en 2017.

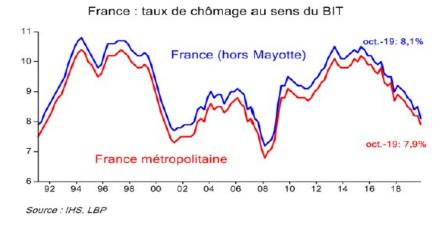
Alors qu'elle avait largement contribué à la croissance depuis le début de l'année 2019, la consommation des ménages a été moins allante en fin d'année. (+1,0%) en rythme annualisé après +1,7% au 3ème trimestre), les dépenses de biens enregistrant même un recul en décembre.

L'investissement des entreprises a aussi ralenti au 4ème trimestre après s'être très bien tenu pendant une grande partie de l'année.

En janvier, l'inflation, mesurée sur un an, a grappillé un dixième pour atteindre 1,4 %. La hausse des prix de l'énergie a continué à se raffermir pour s'établir à 1,8 % sur un an. Les prix de l'alimentaire sont aussi sur une tendance haussière plutôt soutenue (+2,2 % sur un an). L'inflation sous-jacente est par contre revenue à 1,1 % sur un an après avoir touché 1,3 % en novembre et décembre.



Dans ce contexte de croissance molle, la situation du marché du travail surprend positivement. En décembre, le taux de chômage a encore baissé pour atteindre 7,4 %, soit quasiment son point bas d'avant la crise financière de 2008 (7,3 % fin 2007-début 2008).



En France, le taux de chômage a nettement baissé au 4ème trimestre 2019 pour tomber à 8,1 % (2,4 millions de personnes). En dépit d'un recul marqué depuis 2015, il demeure supérieur de l'ordre d'un point au plus bas touché début 2008, avant la crise financière. Ce bon résultat intervient dans un contexte de nombreuses créations d'emploi (+40 700 au dernier trimestre 2019 dans le secteur privé, 210 000 sur l'année).

Le « halo » autour du chômage, constitué selon la définition de l'Insee des personnes qui souhaitent un emploi sans être considérées au chômage selon la définition du Bureau international du travail, a toutefois nettement augmenté l'an dernier pour atteindre 1,7 million de personnes.

L'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus

L'indice de climat des affaires en Chine, basé principalement sur les réponses d'entreprises privées, a chuté en février (40,3 après 51,1 en janvier) dans le secteur manufacturier. Cette détérioration importante de l'indice, qui indique à

présent une contraction de l'activité dans le secteur, est liée à l'épidémie de coronavirus qui pèse lourdement sur l'activité économique chinoise depuis le début de l'année.

Les mesures mises en place par les autorités chinoises suite à l'extension de l'épidémie à partir du mois de janvier ont entraîné la baisse, voire l'arrêt, de la production dans de nombreuses entreprises.

Les entreprises anticipent une reprise rapide de la production dès la levée des restrictions liées à l'épidémie.

Mais en dépit des améliorations sur le front sanitaire, la Chine pourrait mettre du temps à retrouver un niveau d'activité comparable à celui prévalant avant l'éclatement de l'épidémie.

En France, l'indice synthétique de climat des affaires de l'Insee est resté stable en février, se situant sensiblement au-dessus de sa moyenne de long terme. Il se confirme que l'industrie avait touché un point bas fin 2019.

Si cet indice peut paraître rassurant, il est probable que des signes de fléchissement de l'activité apparaissent dès le mois de mars. La France, «première destination touristique mondiale» pour la fréquentation, avec plus de 89 millions de visites en 2018 serait l'un des pays les plus touchés par l'épidémie de coronavirus qui sévit actuellement.

Les marchés financiers ont enregistré une très forte poussée d'aversion pour le risque. Les principales places boursières ont subi leur repli le plus fort depuis la crise financière de 2008.



Les rendements des emprunts d'Etat jugés les plus sûrs (Etats-Unis, Allemagne et, dans une moindre mesure, la France) ont connu une baisse marquée. En Europe, les écarts de taux avec le taux allemand se sont creusés, le taux italien remontant même assez nettement.

Plutôt sereins il y a encore deux semaines du fait des signes de ralentissement de la diffusion de l'épidémie de coronavirus en Chine, les investisseurs se sont soudain inquiétés de sa propagation à d'autres pays dans le monde, en Asie et en Europe notamment.

Les enquêtes de conjoncture auprès des directeurs d'achats montrent que l'activité a été très sévèrement touchée en Chine en février par l'épidémie et les mesures prises pour tenter de l'enrayer (confinement de plusieurs dizaines de millions de personnes).

Concernant la France, l'indice de climat des affaires de février ne montre pas d'effet immédiat. Mais un impact négatif est inéluctable, à la fois en raison de la perte d'activité

dont certains secteurs vont pâtir (tourisme, loisirs, transport aérien, etc.), des contraintes qui vont peser sur la fabrication de certains produits du fait d'une raréfaction des composants et des effets amplificateurs liés au commerce international.

Dans ce contexte, les investisseurs redoutent un net ralentissement de la croissance mondiale, comme en atteste le recul marqué du prix du pétrole.



Ils parient désormais sur un soutien des politiques monétaires à brève échéance.

2. La situation financière des collectivités locales

En 2019, l'épargne brute des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, +8,5%).

Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des bases des taxes ménages, les recettes de fonctionnement (227,3 milliards d'euros) augmenteraient plus rapidement (+2,1%) que les dépenses de fonctionnement (187,9 milliards d'euros, + 0,9%, soit une évolution inférieure à l'objectif national fixé par la loi).

Les collectivités, prises dans leur ensemble, devraient parvenir à respecter l'objectif national de progression des dépenses de fonctionnement fixé à +1,2% par an en valeur, pour la deuxième année consécutive.

Cet objectif national, qui vaut pour les budgets principaux et annexes des communes, groupements à fiscalité propre, départements et régions, se traduit pour un certain nombre de collectivités par une procédure spécifique de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement de leurs budgets principaux.

Cette légère accélération s'expliquerait par l'évolution des frais de personnel et par celle des dépenses d'intervention qui connaîtraient toutes deux un rythme légèrement supérieur à celui enregistré en 2018.

Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement, financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+9,5%).

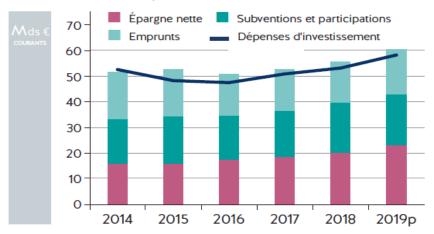
Ces dernières sont attendues en hausse à ce moment du cycle électoral municipal (un volume important est traditionnellement observé la dernière année pleine du mandat).

Leur évolution ne dérogerait pas à cette tendance puisque, hors remboursements de la dette, les dépenses d'investissement progresseraient de 9,2 % en 2019, soit une augmentation sensiblement plus marquée que l'année passée (+ 4,7 %).

Elles avoisineraient 58,2 milliards d'euros, soit un niveau supérieur à celui enregistré en 2013 avant les années de fort repli, et un supplément de près de 11 milliards d'euros par rapport au montant bas du mandat municipal en cours, c'est-à-dire en 2016.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

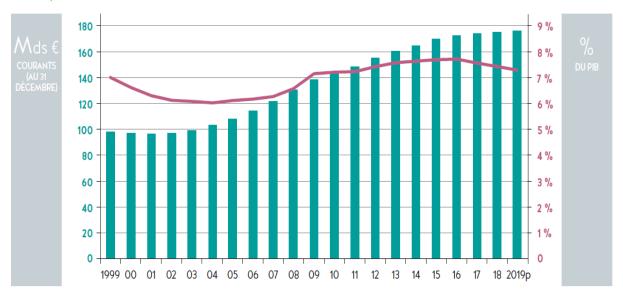
LOCAUX © La Banque Postale Collectivités Locales



L'encours de dette s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, en légère progression.

ENCOURS DE DETTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

© La Banque Postale Collectivités Locales



3. La Loi de Finances pour 2020

La loi de Programmation des finances publiques donne un cadre pluriannuel aux budgets de l'État, des collectivités locales et de la sécurité sociale. Il fixe les objectifs d'équilibre des finances publiques et la trajectoire pour les atteindre.

La loi de finances, quant à elle, fixe le cadre annuel des finances publiques et peut être ajustée par des lois de finances rectificatives.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une baisse de la dette publique par la réduction des déficits publics.

Cette baisse des déficits publics, qui concerne toutes les administrations y compris les collectivités locales, doit permettre de répondre à l'objectif fixé dans le cadre du traité de Maastricht qui est de passer sous la barre d'un déficit de 3% du PIB.

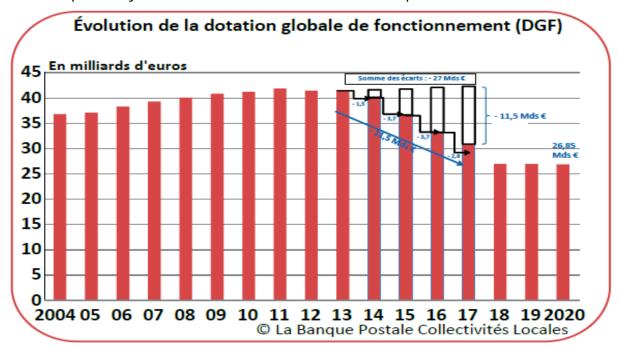
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'année 2018 a marqué la fin de la période de contribution au redressement des comptes publics par minoration de la DGF. Cette contribution des collectivités locales aura permis à l'État d'économiser sur quatre années près de 27 Mds d'euros en cumulé.

A compter de 2018, la DGF est stabilisée en volume à près de 31 Mds d'euros, en intégrant le transfert d'une part de TVA aux Régions. Cela représente tout de même une baisse de 11,5 Mds d'euros depuis 2013.

La loi de finances pour 2020 prévoit un mécanisme de calcul de la dotation forfaitaire inchangé depuis 2018.

Ainsi, le calcul part de la dotation forfaitaire de l'année précédente sur laquelle la variation de la population au sens de la DGF aura un impact à la hausse » ou à la baisse. La population DGF 2020 correspond à la population INSEE 2017 en vigueur au 1^{er} janvier 2020 à laquelle s'ajoutent les résidences secondaires et les places de caravanes 2019.

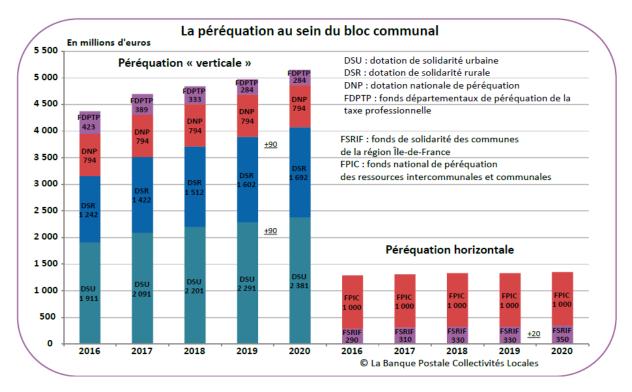


Ce montant est ensuite écrêté pour les collectivités dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75 % du potentiel fiscal par habitant moyen. Cet écrêtement est plafonné à 1 % des des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice précédent.

Les dotations de Péréquation

Les dotations de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation) seront à nouveau abondées de 180 M€ en 2019.

L'augmentation de la péréquation du bloc communal est financée, comme l'an dernier, intégralement au sein de la DGF des communes et EPCI. Pour le bloc communal, la minoration portera sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (FCRTP).



La péréquation horizontale, au travers du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), sera maintenue avec une enveloppe d'un milliard d'euros.

Ce fonds est financé par un prélèvement sur les ensembles communaux les plus favorisés. En 2019, le territoire du Grand Dax est devenu bénéficiaire net du FPIC à hauteur de 1,1 million d'euros répartis entre le Grand Dax et les communes du territoire selon des critères de richesse.

Pour la Ville de Dax, le FPIC a représenté en 2019 une recette nette de 204 K€.

Les mesures de soutien à l'investissement local

Pour 2019, l'enveloppe consacrée à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sera de 570 M€ et la DETR sera maintenue à 1 milliard d'euros.

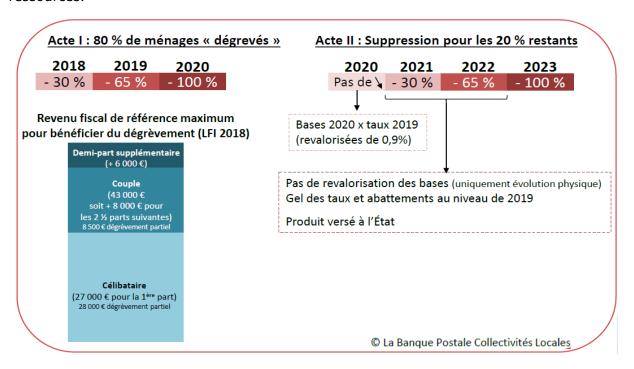
Soutien à l'investissement local en millions d'euros		2018	2019	2020
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Autorisations d'engagement (AE)	615	570	570
	Crédits de paiement (CP)	456	503	527
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	Autorisations d'engagement (AE)	1 046	1 046	1 046
	Crédits de paiement (CP)	816	807	901
Dotation politique de la ville (DPV)	Autorisations d'engagement (AE)	150	150	150
	Crédits de paiement (CP)	101	111	124

En 2019, la ville Dax a bénéficié de la DSIL à hauteur de 536 K€ pour le financement des travaux d'aménagement du quartier Cuyès et pour les travaux de réhabilitation des halles de Dax.

Les mesures fiscales

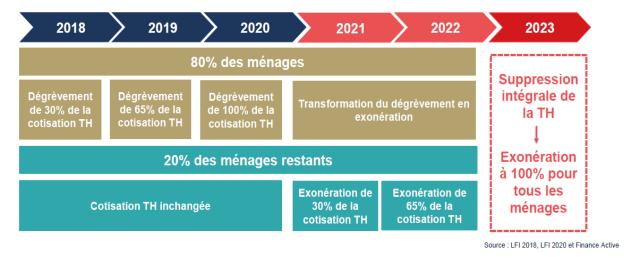
La principale mesure fiscale de 2020 concerne la suppression de la taxe d'habitation lancée par la loi de finances 2018.

Le Gouvernement a mis en œuvre la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, sous la forme d'un dégrèvement progressif sur 3 ans sous condition de ressources.

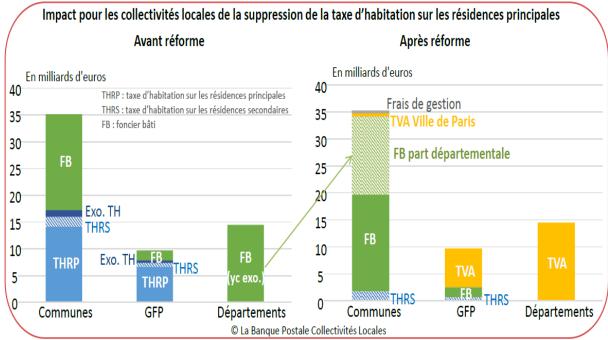


A compter de 2020, les 80 % de ménages concernés par l'acte 1 verront la taxe d'habitation totalement supprimée par dégrèvement de l'État.

L'acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation concerne les 20 % de contribuables les plus aisés qui verront leur taxe supprimée totalement d'ici 2023.



A compter de 2021, la taxe d'habitation fera l'objet d'une exonération compensée aux collectivités par l'État, celui-ci encaissant jusqu'en 2022 la taxe d'habitation directement auprès des contribuables concernés.



Pour les communes la perte du produit de la taxe d'habitation sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe sur le foncier bâti que perçoivent les Départements.

Ce produit n'étant pas suffisant, il sera abondé par l'État.

Certaines communes seront sous-compensées (produit transféré supérieur au produit de TH perçu précédemment) quand d'autres seront sur-compensées.

Un coefficient correcteur (>1 si sous-compensation) viendra modifier le produit de taxe foncière pour permettre une compensation intégrale de la perte de TH estimée sur la base des taux de TH 2017 appliqués aux bases fiscales 2020.

Pour la ville de Dax, le coefficient correcteur sera supérieur à 1, le transfert du produit de la taxe foncière départementale ne permettant pas, selon les premières simulations transmises par l'État, de compenser la perte du produit de la taxe d'habitation.

Le pouvoir de taux sur la TH et les abattements de TH est supprimé dès 2020.

2019	2020	2021	2022	2023
✓	×		Plus applicable	
✓	×		Pius applicable	
~	×	×	×	~
✓	×	✓	✓	✓
✓	✓	✓	✓	✓
✓	✓	×	✓	✓
V	V	×	✓	Source : LFI 2020
	✓ ✓	✓✓✓✓	 ✓ ✓	Plus applicable Plus applicable X X X X X X X X X X X X X

Source : Finance active

A noter : les résidences secondaires et locaux vacants restent imposés :

- Seules les résidences secondaires et les locaux meublés occupés par des personnes morales resteront soumis à l'imposition. On parlera alors de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la taxe d'habitation principale)
- Maintien de la taxe sur les locaux vacants (en zone tendue) et de la TH sur les locaux vacants (hors zone tendue)
- Aménagements des obligations déclaratives avec obligation pour les propriétaires de locaux de déclarer l'identité des occupants avant le 1 e juillet de chaque année par voie électronique

La suppression implique également de fortes variations sur les potentiels fiscaux et financiers ayant des impacts sur le calcul de la DGF (DSU, DSR et DNP) et le montant les dotations de péréquation horizontale (FPIC, FSRIF) à compter de 2022.

Un rapport du gouvernement sur les impacts de la suppression de la TH sur les indicateurs financiers est attendu courant 2020.

Les mesures diverses

Parmi les mesures concernant les collectivités locales, on peut citer :

La révision des valeurs locatives cadastrales des locaux d'habitation :

Art. 146: révision des valeurs locatives des locaux d'habitation - Calendrier



- Exonération de contribution économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des entreprises commerciales ou artisanales situées dans des communes ayant conclu une convention d'« opération de revitalisation de territoire » :
 - L'opération de revitalisation de territoire (ORT) a été créée par la loi ELAN de 2018 pour permettre aux villes moyennes et à leur groupement de mettre en œuvre un projet global de revitalisation des centres-villes. La loi de finances ajoute une nouvelle mesure au dispositif en permettant aux communes et intercommunalités, à compter de 2020, d'exonérer de CET et de TFPB les établissements exploités par une micro, petite ou moyenne entreprise et situés dans une zone de revitalisation des centres-villes. Les collectivités peuvent moduler par délibération le taux d'exonération. Cette exonération est facultative, permanente et non compensée par l'État.
- Évolution du fonctionnement de la dotation de solidarité communautaire (DSC):
 La définition de la dotation de solidarité communautaire (DSC) est désormais inscrite dans le CGCT. La DSC sera répartie librement par le conseil communautaire selon des critères pondérés par la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI à fiscalité propre; ces critères tiendront compte:
 - de l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI à fiscalité propre,
 - de l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI à fiscalité propre.

Ces deux critères doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la DSC entre les communes et peuvent être complétés par des critères complémentaires choisis par le conseil communautaire.

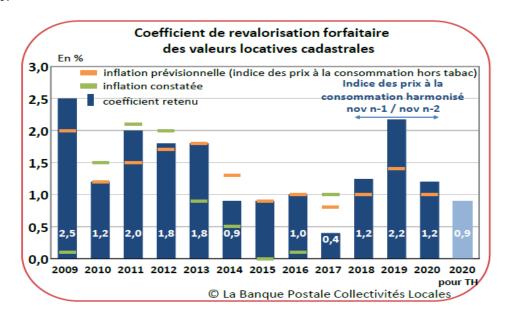
À titre dérogatoire, la loi de finances donne la possibilité aux EPCI de reconduire pour l'année 2020 les montants de DSC de l'année 2019 par une délibération du conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

- Remise d'un rapport par le gouvernement sur les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs financiers locaux : La remise du rapport par le gouvernement au Parlement est fixée au plus tard sept mois après la promulgation de la LFI pour 2020. Il devra porter sur les conséquences de la réforme de la fiscalité locale sur la détermination du montant et la répartition des concours financiers de l'État ainsi que sur les fonds de péréquation en présentant les effets attendus : en l'absence de refonte des indicateurs financiers utilisés, mais aussi l'opportunité d'une simple neutralisation des effets de la réforme sur les dotations de l'État et les fonds de péréquation, et enfin une perspective d'évolution globale des indicateurs financiers.
- Nouveau report d'un an (2021) du traitement automatisé des données d'attributions du FCTVA: Cette procédure devrait permettre d'améliorer la gestion du FCTVA, jusqu'à présent complexe et chronophage. L'automatisation de la gestion du FCTVA sera réalisée si la négociation avec les collectivités locales permet de garantir le coût nul de cette réforme.
- Suppression de l'indemnité de conseil des comptables publics versée par les collectivités locales :
 Les collectivités locales et les établissements publics locaux peuvent faire appel au comptable public pour une aide technique et délibérer pour lui verser des indemnités. La loi de finances prévoit la suppression de la prise en charge par les collectivités de cette indemnité facultative et la reporte sur l'État qui, lui, la finance en minorant les variables d'ajustement à hauteur de 25 millions d'euros.

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales

La revalorisation forfaitaire des bases est définie depuis 2018 en fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de la fiscalité directe locale est ainsi fixée à 1,2% pour 2020 contre 2,2% en 2019.

A noter : Un coefficient de revalorisation différent a été retenu pour la taxe d'habitation : +0,9 %.



4. la loi de finances rectificative du 23 mars 2020

Le gouvernement prévoit que la crise sanitaire entraînera dans l'économie une baisse de 1% du PIB en 2020 et devrait fortement creuser le déficit, à 3,9 % du PIB (108,5 milliards d'euros contre 93,1 milliards initialement), contre 2,2 % prévu initialement.

Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) confirme dans son avis, la « grande fragilité » de ces prévisions à cause du « contexte d'incertitude exceptionnellement élevée ».

Le budget rectificatif prévoit l'ouverture de 6,3 milliards d'euros de crédit nouveaux et entérine deux promesses présidentielles :

- la garantie bancaire de 300 milliards d'euros de de BpiFrance pour le compte de l'État
- le plan de soutien de 45 milliards d'euros.

Dans le détail, ce plan est composé par des annulations et des reports de charges, d'un dispositif exceptionnel de 5,5 milliards d'euros de chômage partiel et la création d'un fonds de solidarité pour les artisans, commerçants et petites entreprises. Le fonds sera doté de 750 millions d'euros. L'aide globale des régions de 250 M€ pourrait permettre de dépasser la barre du milliard d'euros.

Pour ce qui concerne l'Etat, le financement des mesures exceptionnelles repose sur l'emprunt.

5. la loi d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19

La loi d'urgence instaure un état d'urgence sanitaire. Les ordonnances prises en application de l'article 11 - I de cette loi sont encadrées par le régime juridique classique des délégations législatives prévues par l'article 38 de la Constitution :

- l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 (9) portant création d'un fonds de solidarité à destination des entreprises : est créé un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation. Ce dispositif de solidarité complète les dispositifs (tels que l'activité partielle, l'octroi de délais de paiement des charges fiscales et sociales ou les remises d'impôts) qui peuvent s'appliquer en fonction des situations individuelles.
- L'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire : l'ordonnance prolonge les délais de réception des candidatures et des offres dans les procédures en cours, assouplit les modalités de la mise en concurrence, prolonge le terme des contrats, revoit le régime des avances, envisage les difficultés d'exécution du contrat
- L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19: cette ordonnance permet notamment à l'exécutif, sans autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater la totalité des dépenses d'investissement prévues au budget de l'exercice 2019. Elle permet également à l'exécutif de procéder, sans autorisation de l'organe délibérant et dans la limite de 15 % du montant des dépenses réelles de chaque section figurant au budget de l'exercice 2019, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Elle repousse la date limite de vote

des budgets primitifs 2020 et des comptes administratifs 2019 au plus tard au 31 juillet 2020 et celle du vote des taux de la fiscalité au 3 juillet 2020. Elle prévoit enfin que le débat relatif aux orientations budgétaires peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

L'ordonnance n° 2020-326 du 25 mars 2020 relative aux dérogations apportées à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics

II - 2019 : UNE ÉPARGNE CONTRAINTE

Afin d'éclairer le débat budgétaire, il est nécessaire de rappeler ici la situation financière de la Ville au regard des <u>chiffres provisoires</u> du budget principal du dernier exercice clos (exercice 2019).

1. Évolution des indicateurs d'épargne

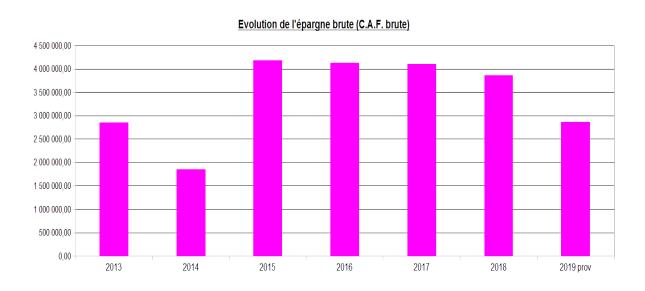
L'évolution de l'épargne d'une collectivité est un des indicateurs majeurs de l'analyse de sa santé financière.

L'épargne démontre la capacité d'une collectivité à maîtriser ses dépenses et à dégager les ressources nécessaires à la réalisation des équipements prévus, en limitant le recours à l'emprunt.

Après une période de stabilité de l'épargne brute avec un niveau proche de 3,9 M€ en 2018, l'épargne brute s'affiche en 2019 à 2,9 M€, soit un niveau équivalent à 2013.

Cette diminution a plusieurs causes :

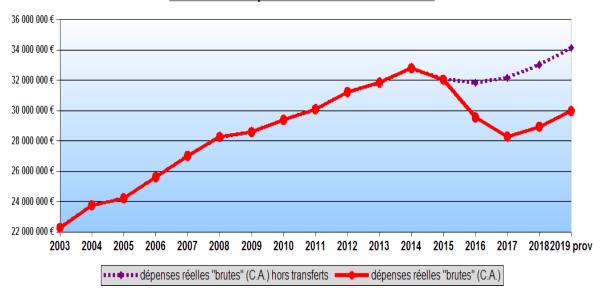
- l'évolution des dépenses de personnel à effectif constant : +440 K€ (+2,8%)
- des dépenses de fonctionnement nouvelles mais provisoires : halles transitoires (location chapiteau, fluides, entretien... : +95 K€), indemnisations de la résiliation des baux commerciaux des halles (+173 K€)
- des assurances dommage ouvrage pour les travaux des halles et de la tribune de Maurice Boyau (+66 K€)
- une subvention d'équilibre au budget des fêtes en hausse : 340 K€ (+30 K€)
- une subvention d'équilibre au CCAS en progression : 1 806 K€ (+40 K€)
- des recettes de fonctionnement qui stagnent (+0,1% soit +31 K€), avec notamment 629 K€ de moins sur les recettes exceptionnelles (contentieux stade Besson en 2018)



17

Ainsi, les **dépenses réelles de fonctionnement** augmentent en 2019 de +3,4%, hors impact des transferts.





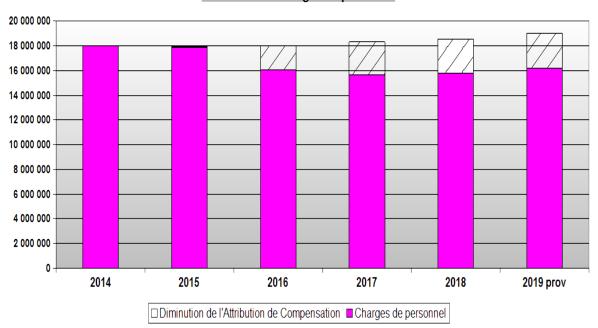
Les charges à caractère général ont connu une hausse de 3,2% en 2019, en raison des dépenses relatives aux halles transitoires et au paiement d'assurances dommage ouvrage pour les travaux des halles et de la tribune Maurice Boyau.

Evolution des charges à caractère général



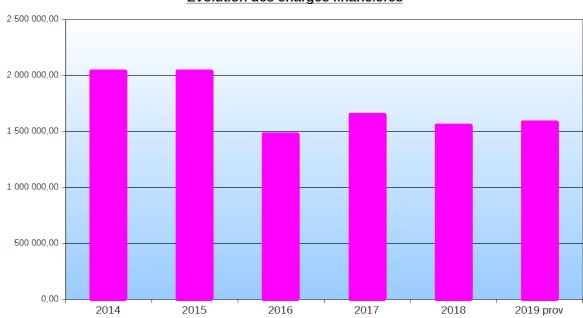
Les dépenses de personnel évoluent de 2,6% par rapport à 2018.

Evolution des charges de personnel



Les charges financières ont connu une diminution suite au réaménagement intervenu en avril 2016. En 2019, elles restent stables (+1,75%).

Evolution des charges financières

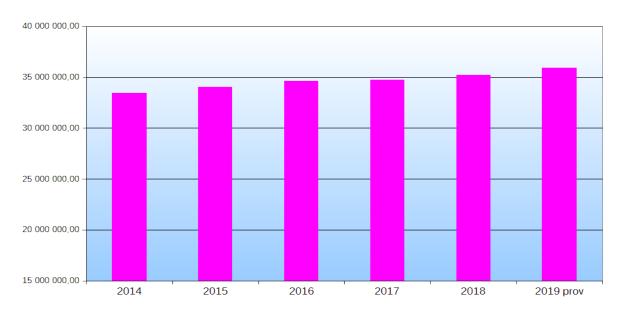


Les **recettes réelles de fonctionnement** ont connu une hausse de seulement 0,1% en raison de la forte diminution des recettes exceptionnelles (contentieux Stade Besson en 2018).

Hors impact des transferts de charges au Grand Dax et hors recettes exceptionnelles, l'évolution des recettes réelles s'établit cependant à +2,14 % en 2019.

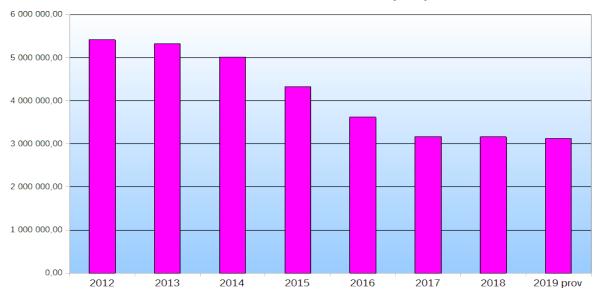
Sur les cinq dernières années, la hausse des recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles et transferts) est de +1,45% en moyenne par an.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (hors exceptionnel et hors transferts)



Cette faible évolution des recettes s'explique en grande partie par la baisse des dotations de l'État. La part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a ainsi connu une diminution continue de 42,4% en 7 ans, soit une baisse de 2 201 621 € par rapport à 2012.





2. Évolution du personnel

Ces données sont extraites du rapport sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes pour l'année 2019, rapport qui doit être porté à la connaissance du Conseil municipal à l'occasion du DOB.

L'effectif complet à la date du 31/12/2019

Ces données sont basées sur l'effectif comptabilisé à la date du 31/12/2019, ainsi qu'à la date du 31/12/18.

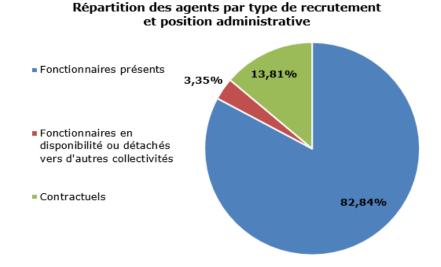
Il s'agit d'une « photo » de la structure de l'effectif en fin d'année, période à laquelle les agents saisonniers, qui ne sont pas des agents permanents et font fluctuer le volume global de l'effectif, ne sont pas présents.

	2019	Pour mémoire 2018
Fonctionnaires	437	426
Dont agents en disponibilité ou détachés vers d'autres collectivités	17	13
Contractuels	70	82
EFFECTIF TOTAL AU 31 DECEMBRE	507	508

Les 11 fonctionnaires supplémentaires sont issus du décompte suivant :

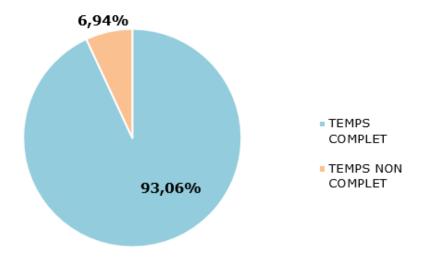
- 19 départs dans l'année
- 30 arrivées par mutation ou stagiairisation, dont 21 agents contractuels qui étaient employés par la ville au 31/12/18.

Au global, l'effectif est stable d'une année sur l'autre. La caractérisation principale est un mouvement de pérennisation des contractuels, qui deviennent fonctionnaires.



86,19% des agents de la ville de Dax sont fonctionnaires (ce taux est de 79% pour les communes de la même strate en 2017).

Répartition des emplois par durée de travail



93% des emplois de la ville de Dax sont proposés à temps complet.

Ces chiffres traduisent la volonté de la municipalité de pérenniser les emplois et réduire la précarité.

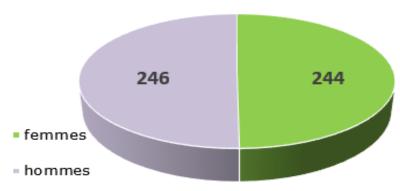
La durée effective du travail dans la collectivité est de 1 607 heures annuelles pour un agent à temps complet, depuis le 1^{er} janvier 2016.

L'effectif des agents présents au 31/12/19, par sexe

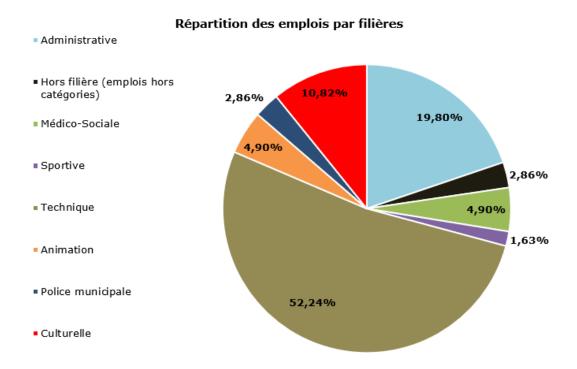
Les agents en disponibilité ou détachés dans d'autres collectivités ne sont pas pris en compte. L'effectif considéré compte 490 agents.

246 hommes (50,2%) et 244 (49,8%) femmes, soit une répartition quasiment à l'équilibre parfait, au plan global, entre les sexes.



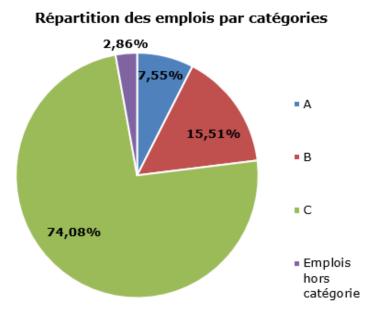


L'effectif des agents présents au 31/12/19, par filière.



La filière technique représente 52,3% des emplois et domine largement, suivie de loin par la filière administrative (19,80%). On trouve ensuite de nombreuses autres filières, qui reflètent la grande diversité des métiers exercés par les agents de la ville.

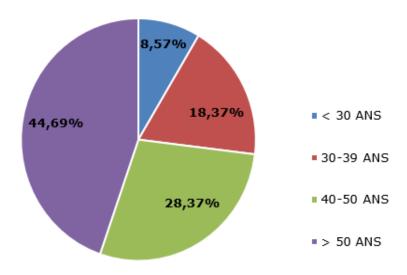
L'effectif des agents présents au 31/12/19, par catégories



Près de 76% des emplois relèvent de la catégorie C (en y intégrant les emplois hors catégorie), ce qui est légèrement inférieur aux communes de la strate (79%).

L'effectif des agents présents au 31/12/19, par classes d'âge

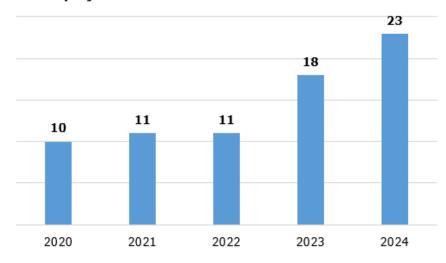
Répartition des agents par classes d'âge



Près de 45% des agents ont 50 ans et plus, comme dans les communes de la strate, ce qui va poser la question des départs en retraite nombreux à partir de 2023 (20 à 25 agents par an).

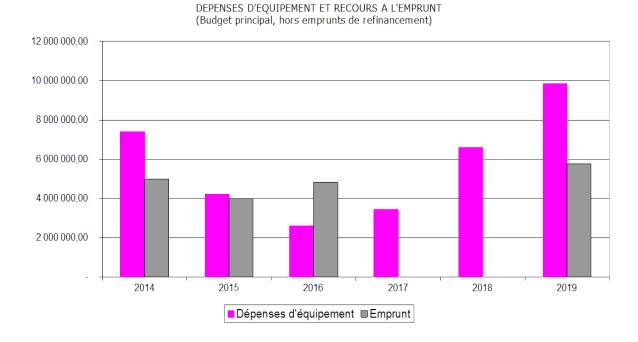
Le nombre d'agents âgés de moins de 40 ans n'atteint pas 27% de l'effectif.

Les agents atteignant l'âge de 62 ans projection 2020-20205



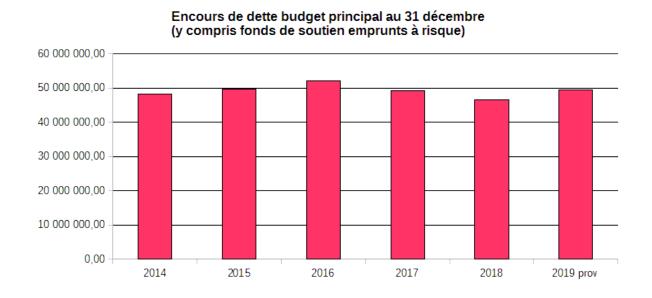
3. Dépenses d'équipement et évolution de l'endettement

Les dépenses d'équipement ont connu une hausse sensible en 2019 pour s'établir à 9,8 M€ contre 6,6 M€ en 2018.



On note parmi les investissements de 2019, l'opération de réhabilitation des Halles $(2,6\ M\odot)$, la reconstruction de la tribune du stade Maurice Boyau $(4,7\ M\odot)$, la poursuite des travaux d'aménagement extérieurs de Cuyès $(0,3\ M\odot)$, les travaux dans les écoles et les restaurants scolaires $(0,2\ M\odot)$, la participation de la Ville aux travaux du centre aquatique communautaire $(0,3\ M\odot)$, les travaux à l'Atrium Casino $(0,2\ M\odot)$, la réfection des réseaux d'eau pluviales $(0,3\ M\odot)$...

Concernant l'évolution de l'encours de dette du budget principal de la Ville, le recours à l'emprunt en 2019 s'est élevé à 5 762 000 €, portant l'encours de dette, fonds de soutien au emprunts à risque déduit, à 49,4 M€.

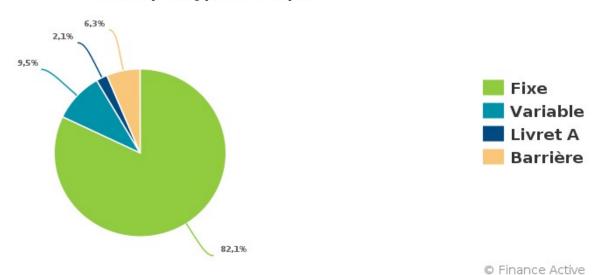


La capacité de désendettement à fin 2019 s'établit à 17 années en raison de la baisse de l'épargne.

4. Analyse de la dette du budget principal au 31/12/2019 : évaluation des risques et orientations pour l'exercice 2019

L'encours de dette du budget principal au 31 décembre 2019 se situe à 49 403 359 €, déduction faite de l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque contre $46\,576\,629$ € au $31\,$ décembre $2018\,$ (+6%).

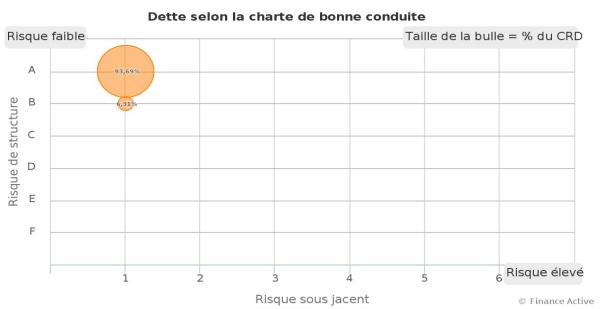
Dette par type de risque



Au 31/12/2019

la part de taux fixe représente aujourd'hui 82 % de l'encours contre 63% en 2018 alors que les taux variables représentent 11,6% (variable + livret A).

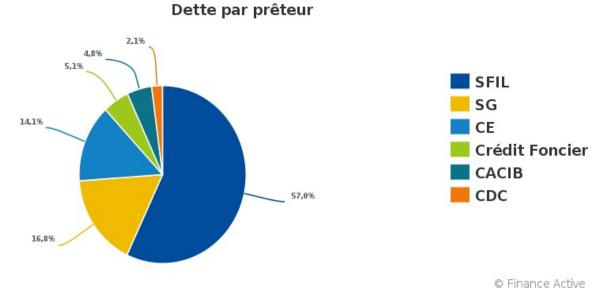
Les produits structurés ne représentent plus que 6,3 % de l'encours.



Au 31/12/2019

L'exposition au risque de l'encours de la Ville a été considérablement réduite en 2019 avec le réaménagement de l'emprunt de « pente » contracté en 2006 en emprunt à taux fixe.

Cette opération se traduit par la disparition d'un risque classé 3E. Ainsi, l'encours de dette de la ville est aujourd'hui totalement sécurisé.



Au 31/12/2019

La répartition par prêteur montre la part toujours prépondérante de la SFIL / CAFFIL (ex-DEXIA) dans l'encours de la Ville. La Société Générale devance ensuite la Caisse d'Épargne et sa filiale le Crédit Foncier puis le Crédit Agricole.

III - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

1. Développement économique et urbain

ightharpoonup Les travaux de restructuration des halles et de requalification de l'espace public attenant :

Ce programme comprend deux volets : la restructuration des 3 niveaux du bâtiment sur 6700 m2 pour l'ensemble immobilier et la création d'une esplanade de 2 200 m2 qui revisite complètement les fonctions et l'allure du quartier, avec notamment un carreau couvert pour les producteurs sur 558 m2. Cet espace multi-usages accueillera des animations, événements et du stationnement d'appoint.

Le programme initial a été cependant fortement impacté par l'accord trouvé avec la FNAC pour l'implantation d'une surface commerciale au premier étage des halles. La reprise des études sur l'aménagement de cet espace, l'implantation d'un escalator et d'une passerelle desservant ce nouveau commerce, ainsi que le renforcement de la structure imposé par ces équipements ont modifié le programme de travaux et son plan de financement, portant le montant global à 11,2 M€ € HT réparti sur trois budgets.

REAMENAGEMENT DES HALLES		MONTANT HT AU 19/12/2019	MONTANT HT AU /04/2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020	2 021,00
pour rappel TTC Ville		8 372 716,25	8 554 048,25	36 168,00	250 475,00	1 196 150,97	2 626 573,04	4 263 349,23	181 332,00
Budget Ville en HT	1602	6 977 263,54	7 128 373,54	30 140,00	208 729,17	996 792,48	2 188 810,87	3 552 791,03	151 110,00
Budget Stationnement en HT	1602	1 768 511,97	1 796 981,97	0,00	27 511,97	181 538,37	91 077,16	1 468 384,47	28 470,00
Budget AAT en HT	1602	2 422 224,49	2 636 644,49	0,00	21 224,49	88 214,70	45 119,41	2 267 665,89	214 420,00
TOTAL HT		11 168 000,00	11 562 000,00	30 140,00	257 465,63	1 266 545,55	2 325 007,44	7 288 841,39	394 000,00

Les travaux de démolition achevés, la phase de construction est en cours pour une livraison prévue dans le courant de l'exercice 2020.

- Destrictions « Coeur de Ville »: Les actions en faveur de la dynamisation du centre-ville seront engagées sur des îlots identifiés comme prioritaires pour une réhabilitation de l'habitat et des commerces. Les porteurs de projet pourront être accompagnés par la ville (0,2 M€) et l'ensemble des partenaires du dispositif « Cœur de Ville », en particulier le Grand Dax dans le cadre de son nouveau dispositif d'aide aux entreprises.
- De programme d'intervention sur les réseaux et l'éclairage public (0,8 M€) : La Ville, compétente en matière d'éclairage public et d'enterrement des réseaux, accompagnera notamment les travaux du Grand Dax dans le cadre de son programme de voirie.

2. Éducation et jeunesse

L'éducation:

- D'éducation : la compétence de la Ville en matière scolaire mobilisera un budget de fonctionnement de 4 M€ en 2020 et une centaine d'agents pour faire fonctionner 12 écoles et accueillir plus de 1 200 élèves.
- ⇒ <u>Les Temps d'Accueil Périscolaires</u>: L'accueil périscolaire permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement les enfants scolarisés et de proposer des activités de loisirs éducatifs encadrés par un personnel qualifié. Pour la Ville de Dax, cet accueil

nécessite la mobilisation de 85 intervenants (agents municipaux et animateurs de l'Amicale Laïque Dacquoise) pour l'encadrement de 40 à 70% des élèves des écoles élémentaires et maternelles suivant les périodes et les écoles. Cela représente un coût de 263 K€ par an dont 105 K€ sont financés par l'État et la CAF.

- □ Travaux dans les écoles (325 K€) : La mise en conformité des écoles en matière d'accessibilité sera poursuivie et des travaux seront réalisés dans plusieurs établissements. Par ailleurs, l'étude de la réfection du restaurant scolaire de l'école Gischia sera réalisée en vue de travaux à l'été 2021.
- □ La mise en œuvre de l'agenda 21 en milieu scolaire par des actions de sensibilisation aux problématiques environnementales se poursuivra avec notamment le service régulier de repas bio dans les restaurants scolaires et des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La jeunesse :

□ La création d'un skate-park (400 K€) : en 2020, la construction de ce nouvel équipement sera lancée. Il jouxtera le centre aquatique communautaire.

3. Culture et patrimoine

La culture :

- □ La politique culturelle s'articule autour de quatre axes :
 - la promotion de la lecture publique
 - la pratique artistique via les établissements d'enseignement spécialisés (Conservatoire de Musique et de danse et École municipale d'art plastiques)
 - La diffusion culturelle au travers d'une saison culturelle riche, variée, et de qualité, les festivals (Festivals de la photo, Rencontres à Lire et Toros y salsa) et la programmation d'expositions à la galerie de l'Atrium ;
 - la préservation et la valorisation des collections du Musée de Borda;

Le patrimoine :

- Des travaux de remise en état de l'intérieur de la salle de spectacle.
 □ La réfection de l'étanchéité de l'Atrium Casino (0,4 M€): ce bâtiment emblématique de la ville, exemple de l'architecture art-déco, souffre de dégât des eaux dus à une étanchéité défaillante. Des travaux sont nécessaires à la préservation de ce patrimoine avant d'envisager des travaux de remise en état de l'intérieur de la salle de spectacle.
- De La crypte archéologique (345 K€): Les vestiges antiques de la crypte archéologique, inscrits aux Monuments Historiques par arrêté du 29 mai 1980, posent depuis de nombreuses années des problèmes importants de conservation, liés aussi bien à des problèmes structurels, qu'au mauvais état sanitaire du sous-sol du bâtiment des années 1980 qui les abrite. La dégradation des vestiges s'accélère, l'intégrité de ce site exceptionnel est menacée.

Un diagnostic, complétant une précédente étude en 2016 et venant affiner cette première approche suite aux observations techniques de l'État, a été achevé en juin 2018 et validé par l'État en septembre 2018.

La première tranche de travaux devrait être lancée en 2020.

Arr <u>Les travaux d'entretien des arènes (0,1 M€)</u>: La réfection de la piste et des corrals ainsi que divers travaux d'entretien des gradins seront réalisés, comme chaque année, afin de préserver la qualité de cet équipement symbolique.

Description d'un urbanisme et d'une architecture de qualité (53 K€) : Les aides à l'embellissement des façades seront poursuivies en 2020. Ces aides concernent le centre ville historique et la mise en place d'un périmètre de ravalement obligatoire autour du Slendid.

4. Vie associative et sport

- Description
 □ Centre aquatique communautaire (260 K€): la Ville participe à hauteur de 1 040 000 € aux travaux du centre aquatique communautaire. Cette participation s'étale sur 4 ans (2017-2020) pour un montant annuel de 260 K€. Cet équipement sera livré en 2020.
- Stade Colette Besson $(0,4 \text{ M} \odot)$: la Ville doit faire face à des désordres survenus depuis l'ouverture de cet équipement. Le contentieux ayant été favorable à la ville, des travaux de remise en état vont être réalisés pour garantir la pérennité de cet équipement (reprise des bardages en façade). Les travaux se dérouleront en deux phases (2019/2020).
- Salle Maurice Boyau (0,3 M€): le club de basket Dax Gamarde Basket ayant atteint son objectif de maintien en division nationale 1 masculine, il est nécessaire afin de respecter les préconisation fédérales de réaliser un certain nombre de travaux d'adaptation de la salle Maurice Boyau. En 2020, ces travaux consisteront à mettre aux normes le plancher de la salle et les panneaux de basket.

5. Solidarité et logement

- Soutien au CCAS de Dax (1,9 M€): Le soutien financier de la Ville au CCAS de Dax sera conforté du fait du fonctionnement à plein régime des crèches de la Ville et des EHPAD. Le CCAS participe en effet à la cohésion sociale au travers des actions menées auprès des seniors dacquois, des EHPAD dont il a la gestion en particulier l'EHPAD Gaston Larrieu et l'EHPAD des Camélias.
- Description du quartier Cuyès (1,8 M€) : les aménagements des parkings et espaces verts aux abords des bâtiments Tursan, Armagnac, Gabardan, Albret, Marensin et des bâtiments Orthe, Seignanx et Maremne se terminerons en 2020. Ces travaux d'aménagement sur les espaces extérieurs concernent les cheminements piéton et les espaces collectifs.

Une étude a été lancée pour la restructuration de l'espace multifonctions du quartier de Cuyès situé à proximité de la tour de Gascogne. Ce projet prévoit une démolition partielle du bâtiment existant, le réaménagement du bâtiment conservé et une extension neuve.

L'autorisation de programme relative à cette opération devra être actualisée lorsque le coût estimé de ces travaux seront connus.

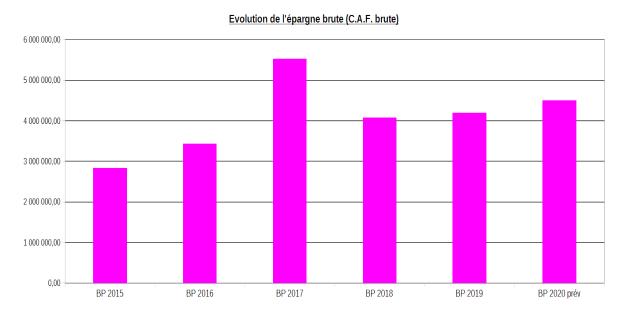
libellé de l'opération	n°AP	MONTANT TOTAL AU 19/12/2019	MONTANT TOTAL AU /04/2020	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	BP2020	BP2021	Total
Aménagement des espaces extérieurs de Cuyes	P16081	3 876 307,48	3 876 307,48	135 307,48	145 189,42	1 190 568,42	332 575,07	1 805 242,00	267 425,09	3 876 307,48

ightharpoonup Aides à la construction et la rénovation de logements sociaux (65 K€): La Ville contribue à la construction de logements sociaux en complément des aides attribuées par le Grand Dax. Dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat conduite par la Ville de Dax, celle-ci aidera également les propriétaires de logement dans leurs travaux de réhabilitation.

IV - LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2020

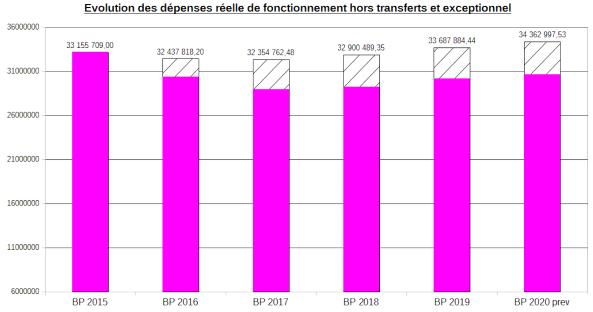
1/ Fonctionnement:

Les perspectives financières montrent une progression de l'épargne du budget principal en 2020 par rapport aux exercices précédents, en raison notamment du niveau élevé des résultats antérieurs reportés.



Les prévisions de l'exercice 2020 amènent à un autofinancement de l'ordre de 4,5 M€ en tenant compte d'un résultat antérieur repris à hauteur de 2,8 M€, soit +0,3 M€ par rapport au BP 2019.

Les dépenses réelles de fonctionnement verront une évolution moins marquée qu'en 2019 (+1,4 %, +2% hors transfert et exceptionnel).



BP 2015 BP 2016 BP 2017 BP 2018 BP 2019 BP 2020 prev

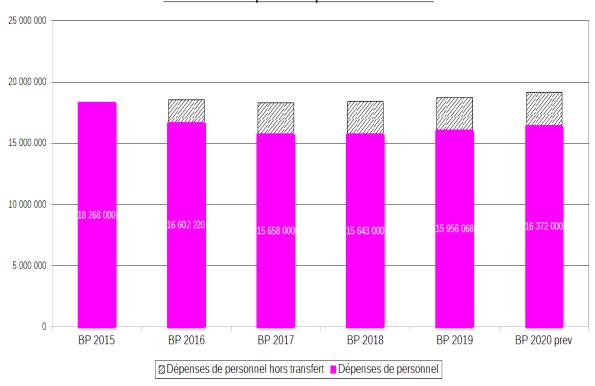
Les principaux postes de dépenses évoluent modérément, tels que les charges de

personnel qui évolueront de 2,6% et, hors transfert, de +2,2% de BP à BP, dont un GVT

estimé à +110 K€.

	BP 2019	DOB 2020	Evolution en euros	Evolution en %
Rémunérations personnel titulaire	9 779 206	10 053 315	274 109	2,8%
64111 Rémunérations titulaires	7 744 616	7 992 087	247 471	3,2%
64112 NBI, suppl. Familial, indemnité de résidence	147 000	151 820	4 820	3,3%
64118 Autres indemnités	1 887 590	1 909 408	21 818	1,2%
Rémunérations personnel non titulaire	1 251 862	1 308 060	56 198	4,5%
Cotisations	4 516 100	4 596 535	80 435	1,8%
Charges diverses	408 900	414 090	5 190	1,3%
TOTAL	15 956 068	16 372 000	415 932	2,6%

Evolution des dépenses de personnel de BP à BP

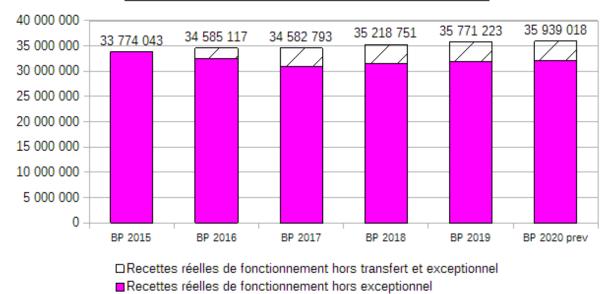


Les charges courantes de fonctionnement (chapitre 011) sont prévues en hausse de 2,6% par rapport au BP 2019 (+198 K \in), notamment du fait de dépenses ponctuelles (halles transitoires). Hors dépenses ponctuelles, ce poste augmente globalement de 50 K \in en 2020 de BP à BP, soit +0,7 %.

La principale hausse, hors personnel, concerne les autres charges de gestion courante, c'est à dire le financement de budgets annexes ou d'organismes extérieurs tels que le CCAS de Dax (+50 K€) et le budget annexe des fêtes (+78 K€).

De BP à BP, les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 0,6% en 2020. Hors transferts (diminution de l'Attribution de Compensation) et recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,5% seulement.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Il n'est pas envisagé de recourir à la fiscalité locale pour assurer l'équilibre du budget.

2/ Investissement:

En matière d'investissement, le principal projet prévu en 2020 concerne la réhabilitation des halles.

L'autorisation de programme relative à cette opération fera l'objet d'une actualisation au moment du Budget Primitif pour un montant d'opération de 11,6 M \in HT, réparti sur trois budgets : le budget principal pour les travaux de réhabilitation des Halles hors boutiques (7,1 M \in HT soit 8,6 M \in TTC), le budget annexe parcs de stationnement pour les travaux de démolition du parking haut-Cathédrale et la réhabilitation du parking des Halles (1,8 M \in HT) et enfin le budget annexe des activités assujetties à la TVA pour les travaux relatifs aux boutiques et parties communes (2,6 M \in HT).

REAMENAGEMENT DES HALLES		MONTANT HT AU 19/12/2019	MONTANT HT AU /04/2020	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	2020	2 021,00
pour rappel TTC Ville		8 372 716,25	8 554 048,25	36 168,00	250 475,00	1 196 150,97	2 626 573,04	4 263 349,23	181 332,00
Budget Ville en HT	1602	6 977 263,54	7 128 373,54	30 140,00	208 729,17	996 792,48	2 188 810,87	3 552 791,03	151 110,00
Budget Stationnement en HT	1602	1 768 511,97	1 796 981,97	0,00	27 511,97	181 538,37	91 077,16	1 468 384,47	28 470,00
Budget AAT en HT	1602	2 422 224,49	2 636 644,49	0,00	21 224,49	88 214,70	45 119,41	2 267 665,89	214 420,00
TOTAL HT		11 168 000,00	11 562 000,00	30 140,00	257 465,63	1 266 545,55	2 325 007,44	7 288 841,39	394 000,00

Pour 2020, les crédits de paiement devraient s'élever à 7,3 M€ HT dont 1,5 M€ HT sur le budget annexe parcs de stationnement, 2,3 M€ HT sur le budget annexe Activités Assujetties à la TVA et 3,6 M€ HT soit 4,3 M€ TTC sur le budget principal.

D'autres opérations seront lancées ou réalisées en 2020 :

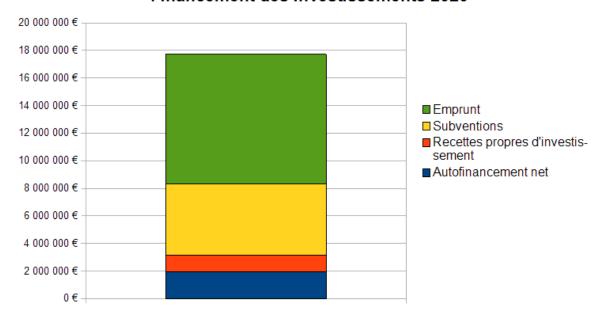
 Le patrimoine fera l'objet de travaux avec en particulier la première tranche de travaux de restauration de la crypte archéologique (0,3 M€), la réfection de l'étanchéité de l'Atrium Casino (0,2 M€), ainsi que les travaux récurrents d'entretien des arènes (0,1 M€).

- les travaux d'entretien du patrimoine bâti de la Ville se poursuivront (0,4 M€) avec notamment la poursuite de la mise en conformité avec les règles d'accessibilité des bâtiments publics selon le calendrier définit par l'Agenda d'Accessibilité Programmée voté approuvé par l'État.
- La Ville réalisera les travaux de création d'un skate-park sur le site du centre aquatique communautaire (0,4 M€) et participera également, comme elle s'y était engagée, au financement de cet équipement porté par le Grand Dax à hauteur de 1,1 M€ répartis sur 4 années (260 K€ en 2020).
- Les équipements sportifs feront également l'objet de travaux tels que la réfection des façades du stade Colette Besson (0,4 M€) et la première tranche de travaux d'adaptation de la salle Maurice Boyau aux exigences du basket de haut niveau (0,3 M€).
- Des travaux d'amélioration des bâtiments et d'accessibilité seront réalisés dans les écoles (250 K€). La maîtrise d'œuvre de la réfection du restaurant scolaire de l'école Gischia sera lancée pour des travaux en 2021 (50 K€).
- La poursuite de l'opération de résidentialisation de Cuyès amènera la ville à engager la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la barre commerciale programmée pour 2021. La Ville prévoit une enveloppe de 1,8 M€ de crédits de paiement sur 2020 afin de finaliser les travaux des espaces extérieurs et des réseaux.
- En matière de réseaux, la Ville accompagnera les travaux de voirie menés par l'Agglomération et financera l'enfouissement de réseaux (0,6 M€) et la rénovation de l'éclairage public (0,2 M€), dont l'éclairage de la nouvelle place de la Cathédrale.
- La ville financera dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville », avec le concours de ses partenaires institutionnels, les premières aides aux porteurs de projets pour des opérations de réhabilitation de l'habitat (0,1 M€). Elle accompagnera également les actions de rénovation des façades (53 K€).
- La construction de logements sociaux continuera d'être soutenue en complément des aides accordées par le Grand Dax (65 K€).

Globalement, les dépenses d'équipement inscrites au budget principal pour l'exercice 2020 devraient s'élever à 13,8 M€ dont 1,2 M€ de reports de 2019.

Il est envisagé un emprunt à hauteur de 9,6 M€ en 2020 contre 7,1 M€ inscrits en 2019.

Financement des investissements 2020



V – LES BUDGETS ANNEXES DES ACTIVITÉS THERMALES DE LA VILLE DE DAX

Le Service Public de l'Eau du Grand Dax regroupe 6 activités :

- La compétence GEMAPI, inclue au budget principal du Grand Dax,
- La compétence Eaux Pluviales Urbaines, transférée au 1^{er} janvier 2020 à l'Agglomération du Grand Dax et faisant l'objet d'un budget annexe (en norme M14),
- La compétence Eau Potable (service public à caractère industriel et commercial), transférée au 1^{er} janvier 2020 à l'Agglomération du Grand Dax et faisant l'objet de deux budgets annexes (en norme M49),
- La compétence Assainissement (service public à caractère industriel et commercial), transférée au 1^{er} janvier 2020 à l'Agglomération du Grand Dax et faisant l'objet de deux budgets annexes (en norme M49)
- La compétence Eau Thermale, gérée par convention de prestation pour le compte de la ville de Dax, et faisant l'objet d'un budget annexe de la ville de Dax (norme M49),
- La compétence Boue Thermale, gérée par convention de prestation pour le compte de la ville de Dax, et faisant l'objet d'un budget annexe de la ville de Dax (norme M49).

Il est ici question de présenter, pour le compte de la ville de DAX, les débats d'orientations budgétaires relatifs à l'eau thermale et aux boues thermales.

ACTIVITE EAU THERMALE

Tarification

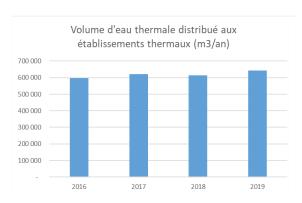
Les tarifs de l'eau thermale n'ont pas augmenté depuis décembre 2017 et n'ont augmenté que de 7% depuis 2010 (inférieur à l'inflation cumulée de 12,2% sur cette période).

Les tarifs ne seront pas augmentés en 2020.

Évolution des volumes d'eau thermale distribuée

En 2019, les volumes vendus aux établissements thermaux augmentent de 4,9%, malgré une baisse de la fréquentation de curiste observée à -2,3% sur Dax.

Depuis 2016, les variations annuelles d'eau thermale distribuée ne dépassent pas les plus ou moins 5%, autour d'une valeur guide de 610 000 m³ (643 000 m³ en 2019).



ACTIVITE BOUE THERMALE

Tarification

Suite à différents échanges avec les établissements thermaux, la tarification des boues thermales a évolué en 2018 :

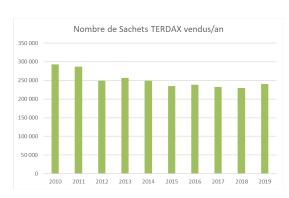
- En diminuant le terme correctif de 4,41 à 4 sachets par curiste,
- En augmentant le prix unitaire du sachet de 4,68 à 5,16 €HT.

Les tarifs ne seront pas augmentés en 2020.

Evolution des volumes et recettes

En 2019, la régie des boues a livré 239 840 sachets de 10 kg, soit une augmentation de 4,5 % de production par rapport à 2018, année exceptionnellement basse.

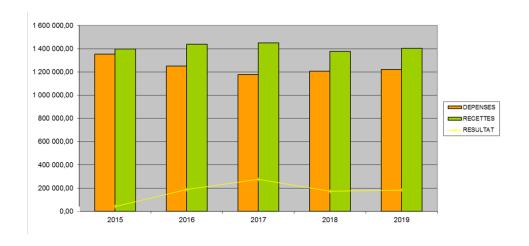
Le terme correctif étant dorénavant facturé une seule fois en fin d'année, l'impact sur les recettes n'est pas complet à ce jour. Néanmoins, sur les 10 premiers mois de l'année, cet impact est estimé à +7%.



BILAN BUDGETAIRE 2019

Boues thermales

En 2019, le résultat de fonctionnement est de 183 K€ HT. A Noter qu'il n'y a pas dans ce résultat les pénalités. En effet, celles-ci seront facturées exceptionnellement en 2020.



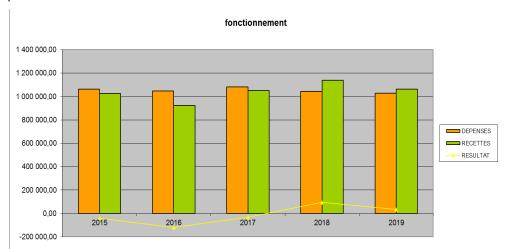
Le budget des Boues a vu son résultat d'exploitation 2018 diminué à 172 k€, pour retrouver en 2019 le niveau de 2016.

La CAF brute (282 K€ HT en 2016, 454 K€ HT en 2017, 347 K€ HT en 2018) avait quant à elle fortement augmenté grâce à un bon résultat d'exploitation. Elle est de 349 K€ HT en 2019.

Cet autofinancement, exclusivement consacré au budget TERDAX, permettra de fiabiliser, renouveler et optimiser le process de l'usine, construite voilà bientôt vingt ans.

Eau thermale





Le budget de l'eau thermale, en reprise, conduit à un résultat d'exploitation qui a progressé et passe en positif en 2018 (+93K€HT). Le résultat était déficitaire en 2016 (-121 K€HT) et 2017 (-32 K€HT).

La CAF brute diminue très légèrement par rapport à 2018 (392 K€ HT en 2018, 322 K€ HT en 2019).

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Des conventions de prestations avec la CAGD pour le fonctionnement du service.

La Ville de Dax dispose d'un réseau d'eau thermale qui permet de fournir les 16 établissements situés sur son territoire et d'une usine produisant les boues nécessaires aux soins. Ces compétences n'ont pas été transférées et restent de la responsabilité de la Ville. Cependant, comme le prévoit l'article L 5216-7-1 du Code général des collectivités territoriales et afin d'assurer la continuité du service, la Ville de Dax a souhaité confier la gestion et l'entretien de son service d'eau thermale et de son usine TERDAX à la Communauté d'agglomération par le biais de conventions de prestations.

La Communauté d'agglomération dispose des moyens humains et techniques pour assurer ces prestations qui se situent dans le prolongement de ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement. Le personnel intervenant sur le réseau thermal a été transféré à l'Agglomération du Grand Dax.

En conséquence, deux conventions ont été conclues pour une durée de 3 ans entre le Grand Dax et la ville de DAX pour assurer ces prestations.

Un effort d'investissement poursuivi mais contenu

En eau thermale, Les principaux besoins restent tournés vers le renouvellement des pièces inox du réseau et des fosses thermales. Le projet de médiathèque sur Maurice Boyau entraînera des frais de déplacement de l'armoire électrique du forage du Stade ainsi que sa mise en sécurité.

Pour les boues thermales, la majorité des investissements proposés sont des reports de l'année 2019 : aire de retournement, rack de rayonnage, nouvelles serres pour culture d'algue. A noter également la mise en place d'une étude ergonomique pour faciliter les missions pénibles de chargement et livraison.

Un fonctionnement de service à étudier

Le transfert des compétences eau potable et assainissement à la CAGD a entraîné une nouvelle gouvernance dans l'organisation des activités thermales, sous la responsabilité des élus communaux et non associées aux missions « historiques » d'eau potable et d'assainissement.

								d'assurer						
_	nance ation.	peut	aujo	urd'hui	être	étudiée	: €	volution,	conr	nexions,	со	mm	unication	et

VI - LE BUDGET ANNEXE DES FÊTES

Les fêtes de Dax se dérouleront du 12 au 16 août 2020. Chaque année, ce grand rassemblement constitue l'événement phare de la ville de Dax. D'abord événement historique qui s'inscrit dans la tradition des fêtes locales, événement touristique qui draine des milliers de personnes venues de l'extérieur, et enfin événement qui participe très fortement à la vitalité et à la bonne santé économique des acteurs du territoire.

Le Budget Primitif 2020 des Fêtes reste fondé sur les principes suivants :

- reconduire le budget primitif 2019 pour les dépenses taurines, de l'ordre de 2 M€,
- reconduire les dépenses d'animation dans le cadre d'une programmation renouvelée et de qualité, de l'ordre de 468 K€,
- maîtriser les dépenses d'administration et de communication qui cumulées représentent 236 K€,
- reconduire les spectacles de course landaise (171 K€)
- maintenir des mesures de sécurité et de secours adaptées à ces événements : parkings relais et navettes, axe rouge, postes de secours de proximité, mesures pour améliorer les conditions d'hygiène et les conditions d'accueil des festayres, postes qui représentent 1 M€,
- reconduire l'utilisation de gobelets réutilisables pour éviter les blessures par verre et favoriser la réduction des déchets plastiques.

On constate que le modèle économique des fêtes est questionné depuis plusieurs années. En effet, les recettes des spectacles payants qui couvraient les dépenses engendrées par l'organisation générale des fêtes, ne suffisent plus devant l'augmentation des charges organisationnelles auxquelles la Ville est confrontée, et ce depuis 2016. Malgré les efforts faits sur la communication, les nouveaux services au public (paiement en plusieurs fois, casques pour la corrida commentée), on constate une diminution maîtrisée mais constante des recettes de billetterie (rejon, corridas de Toros y salsa).

L'évolution des mesures de sécurité imposées par l'État (guide Castaner), mais aussi le renforcement des services offerts aux publics en matière d'hygiène, de transports, de parkings, de campings…etc explique la hausse continue des charges de ce budget. Ainsi en 2019, le budget des fêtes a présenté un résultat négatif et la subvention d'équilibre s'est élevée à 340 600 €.

Le comité de pilotage qui durant l'année 2019 a été mandaté pour réfléchir à la mise en œuvre de leviers dynamiques et réalistes de financement pour la pérennité des fêtes a dégagé un axe autour du développement des produits dérivés (badges et installation d'une boutique éphémère).

Le budget 2020 a été bâti au regard des résultats 2019 et se consolide sur un montant de 3 968 035 €.

Le besoin net de subvention d'équilibre 2020 par le budget principal est évalué à 426 505 \in .

VII - LES AUTRES BUDGETS ANNEXES

Parmi les autres budgets annexes, les principales inscriptions budgétaires concerneront le budget annexe des activités assujetties à la TVA et le budget annexe stationnement.

Le **budget annexe des activités assujetties à TVA** a retrouvé l'équilibre depuis 2018 suite au transfert, par bail emphytéotique, de l'hôtel du Splendid à la SCI du même nom, transférant sur cette dernière les obligations du propriétaire (assurances, entretien, taxes foncières, sécurité...).

Il ne sera pas nécessaire en 2020 de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal pour équilibrer ce budget.

En investissement, le budget 2020 prévoira les crédits relatifs à l'opération de réhabilitation des boutiques des halles et d'espaces communs (2,3 M€ HT).

Le financement est assuré par l'emprunt et son remboursement par les recettes des baux commerciaux.

Le **budget annexe du stationnement** sera encore impacté en 2020 par les travaux d'aménagements urbains des halles et les travaux de rénovation du parking souterrain des halles.

En 2020, le montant de travaux pour l'opération des halles inscrit au BP sera de 1.5 M€ HT.

Par ailleurs, seront prévus des crédits pour l'agrandissement du parking Chanzy par la construction d'un ouvrage modulaire de 140 places (1,8 M€ HT), en partie financé par l'État (500 K€) et par emprunt.

Les recettes supplémentaires générés par cet équipement permettront de couvrir le remboursement de l'emprunt.

VIII - PRESENTATION CONSOLIDEE

	BP 2019	DOB 2020	OBJECTIF D'EVOLUTION
Dépenses réelles de Fonctionnement consolidées	46 291 574	39 443 500	-6 848 074
Recettes réelles Fonctionnement consolidées (-002)	48 033 146	39 519 731	-8 513 416
Besoin de financement consolidé (recette emprunt - remboursement emprunt capital)	7 870 954	12 347 108	4 476 154
Dépenses d'équipement consolidées (comptes 20/204/21/23/45/722)	21 765 297	20 079 001	-1 686 296
Budget consolidé (réel + ordre)	110 841 675	86 221 484	-24 620 192